

## Académie d'Arts Martiaux Ceintures Noires de Belgique

ASBL Rue des Cours 20 6220 Wangenies 0497/70.86.61

## Attestation médicale

Pour votre protection, celle de votre professeur ainsi que pour l'académie, l'attestation médicale <u>est obligatoire</u>. C'est pourquoi, nous vous informons qu'en l'absence de ce document votre licence ne sera pas validée.

Toutefois, une attestation normale de votre médecin reste valable. Vous pouvez le joindre à cet imprimé.

Cette déclaration est à rentrer dans les plus brefs délais au siège social de l'académie.

Votre attestation est valable 1 an à partir de sa date effective.

Nom du club:
Je soussigné, certifie avoir examiné M./Mme/Mlle
Domicilié à
Né(e) le
Et ne pas avoir constaté à ce jour des signes apparents contre-indiquant la pratique du
Ju-Jutsu, Karaté, Taï-Jutsu, Judo, Taï-Chi-Chuan, Self-Defense.
Fait à Le
Signature et cachet du médecin